L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. | WINNIPEG, MAN., 20 AVRIL 1894. | No. 12

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

Bureaux—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN.

Un bel exemple.

Elle est vraiment bien charmante et suggestive l'anecdote à laquelle a donné lie~ le voyage du Président de la République Française, M. Loubet, dans sa ville natale de Montelimar.

Ce président qui, dédaigneux du protocole, saute de sa calèche pour aller embrasser sa vieille mère quand le cortège passe devant le balcon du haut duquel la si simple paysanne assistait à l'entrée de son fils devenu le premier magistrat de la patrie ; ce président-là est de l'auguste et noble race des Cincinnatus.

Et c'est un exemple singulièrement réconfortant en sa naïve et naturelle simplicité, que celui de cette affection filiale, supérieure à toutes les légitimes préoccupations d'un décorum ordonné par le protocole.

M. Loubet n'est pas de ceux que la "grandeur attache au rivage," mais il y a parfois plus de grandeur à être tout uniment simple et naturel qu'à s'affubler de la majesté factice de fonctions d'ailleurs fort démocratiques.

La grande majorité du peuple français sera infiniment reconnaissante au P.ésident Loubet d'une telle piété filiale et de tant de simplicité, et la popularité qui semblait lui mai quer lors de sa nomination à la présidence, lui est désormais acquise.

Une superbe leçon de morale se dégage de cet incident infime.

En un siècle qui pass pour adorer le Veau d'Or, alors que les ambitions se font chaque jour plus féroces, un tel exemple venu d'en haut est bien fait pour réconforter, les gens de bien. Et tant de naturelle simplicité repose des névroses dont se glorifient aujourd'hui ceux à qui jadis revenait l'honneur de donner au peuple l'exemple des saines et solides vertus sans lesquelles rien de durable ne se peut édifier.

Le baiser filial de Montelimar restera comme l'une des gloires de la vraie et belle Démocratie.

Revue des Journaux

(Extrait d'un article de la "Vérité" sur le "Manitoba."

Par exemple, ce qui ne nous convient pas, c'est le ton que prend M. Bernier à la fin de son article.

En réponse au "Trifluvien," nous avons écrit un article tellement frappant de vérité que ni la "Trifluvien" ni le "Manitoba" n'ont osé le reproduire. Ni l'un ni l'autre ne peuvent y mordre. Et voici que M. Bernier, sachant fort bien qu'il ne peut pas réfuter notre écrit, nous déclare, du haut de son petit trépied, que "tout notre article est au suprême degréré préhensible."

Ça, par exemple, c'est trop fort C'est sérieusement ridicule, si vous voulez, mais ça mérite autre chose qu'un éclat de rire, à cause de l'intention.

Nous invitons MM. Bernier, père et fils—car M. le sénateur est l'âme dirigeante du "Manitoba"—à vouloir bien nous dire en quel honneur ils prennent ce ton ?

_e serait peut-être un peu excusable si M. Bernier père avait fait de grands sacrifices, des sacrifices notoires en faveur de la question des écoles ; s'il avait consacré gratuitement beaucoup de son temps et de ses travaux à défendre la cause de la minorité ; ou s'il avait soutenu de ses deniers les écoles catholiques. Si M. Bernier père avait fait quelque acte héroïque de ce genre, on pourrait lui passer les airs pédants qu'il se donne. Mais nous n'avons jamais entendu dire que M. le sénateur Bernier se soit immolé, pécuniairement parlant, pour la cause des écoles. Nous sommes sous l'impression que c'est un brave homme, tout à fait semblable au commun des mortels, soignant avant tout ses affaires personnelles.

Dès lors, nous le lui demandons, en quel honneur se permet-il d'affirmer, sans la moindre preuve, qu'un de nos écrits "est au suprême degré répréhensible" ?

Quand on n'a pas de titres spéciaux à l'admiration du public, de telles allures de grand seigneur sont insupportables. Et, pour notre part, nous sommes bien décidé à ne plus les supporter.

RAPPORT

DES OPERATION DU CONSEIL DE LA MUCIPALITE RURALE DE DE ST-FRANÇOIS XAVIER.

Quatrième Séance tenue le 4 d'avril 1899.

Membres présent—M. Patrice Breland préfet. MM. L. Lespérance, H. Whitaker, Jos. Préfontaine, J. A. Lane, W. Hogue, P. Lafrance ; conseillers

Le Secrétaire-Trésorier rend compte qu'il a reçu plusieurs offres pour les licenses de bac.

Motion—Lafrance-Lane, —que le conseil se forme en comité au complet, toute porte close, le préfet au fauteuil, pour examiner les offres. Adopté.

Le comité rend compte et recommande d'accepter comme suit.

St-François Xavier–Bac Est–1 soumission, P. M. Lavallé, $20 par mois.

Bac Précourt, 4 soumissions, Nap. Sanregret, $15 par mois.

Bac Pearson–3 soumissions, Dom. Braconnier, $12 par mois.

Bac Ouest–2 soumissions, J. Gagnon, $10.75 par mois.

Baie St-Paul.–Bac Est–2 soumissions, Jos. W. St-Germain, $15 par mois.

Bac Ouest, 2 soumissions, Louis Lacroix $15. par mois.

Motion.—Lane, Whitaker, que le rapport soit adopté. Adopté.

Il est présenté une pétition des contribuables résidents du quartier No. 2 pour la construction d'un pont sur la rivière La-Salle entre les Sections 18 et 19, 10, 2 W.

Motion—Lespérance, que la pétition soit acueillie et le pont construit. Personne ne secondant, la motion est rejetée.

Un réglement est passé pour former le District Scolaire d'Elm Bank. Emplacement de l'école sera dans le quart S. O. Sect. 17 .0, 2. ouest.

Les plans et conditions pour le pont à construire entre les sections 17 et 18, 10, 2, ouest, sont présentés et le Secrétaire-Trésorier fait rapport que le gouvernement accordera une subvention si le pont est bâti conformément aux plans et conditions soumises.

Motion. — Préfontaine-Lane, que des soumissions scellées soient demandées et reçues par le Secrétaire-Trésorier jusqu'à 7h. p. M. le 14ème jour d'avril, et que les conseillers Whitaker, Hogue et Lafrance forment un comité qui se réunira au bureau du Secrétaire pour ouvrir les soumissions et adjuger le contrat à la plus basse soumission, et que M. A. Church soit nommé inspecteur des travaux. Adopté.

Motion— Lespérance-Lafrance, que le conseiller Préfontaine soit autorisé à adjuger à l'encan l'ouvrage de réparation du pont de Milk Creek au plus bas offrant. Adopté.

Le Secrétaire-Tresorier rend compte qu'il a fait une enquête dans plusieurs imprimeries, pour connaitre ce que coûterait l'impression des minutes du conseil, et que l'offre la plus basse à été de $2.50 par réunion.

Motion.—Préfontaine, Whitaker, que les minutes du conseil soient imprimées sur feuille simple au nombre de 50 copies par la Cie d'imprimerie de "l'Echo de Manitoba" et qu'une copie soit envoyée à chaque post office de la municipalité ainsi qu'à chaque marchand, le reste au Secrétaire-Trésorier, et que la somme de $2.00 soit payée à la Compagnie pour chaque séance. Adopté.

Le rapport de l'auditeur est produit et adopté, et il est ordonnée que 200 copies soient imprimées et distribuées aux contribuables.

Le Secrétaire-Trésorier reçoit instruction d'enregistrer les plans de tous les by-roads.

Motion :—Préfontaine-Lafrance, que les dons charitables pour avril soient repartis comme suit : Ignace McKay $5. Louis Gladu, Jos. Ducharme, Olivier Paul, veuve Sansregret, veuve Capelette, veuve Alex. Vivier, chacun $2. Egalement $15 aux sœurs de la Charité de St-Boniface pour les veuves Vivier et Monette, pour 3 mois. Adopté.

Motion. — Préfontaine, Lespérance que John Francis D. L. S. soit autorisé à arpenter et dresser le plan des parcelles de terrain dans les sections 34, 35 et 36, 11 3, ouest, dans le but de les taxer. Adopté.

Motion. — Prefontaine, Lespérance, qu'il soit payé $5.40 à Frank Gouville pour ouvrage ordonné, exécuté en 1898 et non crédité à son compte. Adopté.

Les comptes suivant sont présentés et ordre est donné de les payer : H Lunsdem compte de $15, $7.50 d'alloué pour plan et rapport en 1898 ; London Guarantee accident, pour primes de garantie au profit du Secrétaire-Trésorier, $25.00 W. T. Alloway, remboursement de taxes sur terrain non patenté, $54.80 M. Conway, vente des terrains de la municipalité $10 ; F. L Hunt, hauling Union municipal Ferry, moitié du prix de 1898, $5 ; H. E. Jones, bois pour le quartier 3 en 1898, $3.93 ; J. P. McDougall assesseur $35.00.

Motion :—Lane, Whitaker. que les comptes ci-dessus soient adoptés et payés. Adopté

Le conseil s'ajourne au 2em jour de mai prochain à 1 h. p. m.

P. LAVALLÉE,
Secrétaire-Trésorier.

La guerre aux Phillipines.

Manille, 3 avril, 7 h. 55 du soir. —Une reconnaissance faite aujourd'hui par un détachement de cavalerie, sous les ordres du major Rucker, a amené la rencontre d'un millier d'insurgés retranchés à Quingua, à cinq mille au nord-est de Malolos. Le corps principal de l'armée filipino semble avoir pris position entre Quingua et Pulitan. D'autres corps de l'armée insurgée ont battu en retraite vers l'est et sont entrés dans la vallée de Mateo, où ils ont été repoussés par les troupes du général Hall.

Manille, 4 avril, soir. — Le général Mac-Arthur, avec le régiment du Montana, le 4e de cavalerie et deux pièces d'artillerie légère, a poussé une reconnaissance jusqu'à la rivière au nord de Malolos. Le résultat de cette reconnaissance à été de constater qu'il y a plus de mille insurgés qui, armés de fusils Mauser, se préparent à la défence. Des coups de feu ont été échangés et deux soldats du régiment du Montana ont reçu de légères blessures, mais il n'y a pas eu d'engagement.

Dans la journée, le général Mac-Arthur s'est avancé plus au nord, car l'approvisionnement en eau à Malolos est loin d'être suffisant.

Les insurgés se massent en forces imposantes au nord de Calumpit, qui est situé à cinq milles et demi au nord de Malolos. Ils sont bien armés et protégés par de solides retranchements. On compte qu'il faudra livrer un combat sérieux pour les en déloger, ainsi que pour prendre San Fernando où l'on croit que se trouve Aguinaldo De larges rivières protègent les deux positions des insurnés.

Le régiment du Montana a eu hier un homme tué et trois blessés. Vingt-cinq hommes ont été frappés d'insolation : il a fallu les emporter à l'hopital.

Manille, 5 avril.—La proclamation de la commission américaine des îles Philippines a été imprimée en anglais, en français et portagal et affichée aujourd'hui dans les rues de cette ville. Des exemplaires de cette proclamation ont aussi été distribués dans toutes les localités occupées par les Américains jusqu'à Malolos. Les indigènes ont paru prêter beaucoup d'attention à la lecture de cette proclamation ; un grand nombre de résidents de Manille approuvent cette dernière.

Un banquer espagnol, dans une entrevue, a exprimé la crainte que la proclamation n'arrive pas jusqu'aux masses qui participent à l'insurrection, parce que, a-t-il dit, les Filipinos à Manille sont presque tous domestiques ou commis, et ils n'ont aucune opinion politique définie. Les meneurs en dehors de la ville empêcheront problablement que la proclamation ne soit connue du peuple.

Si cette proclamation, a dit le banquer espagnol, avait été publiée le 2 mai ou même le 14 août, l'année dernière, le résultat aurait été différent : car selon l'oppinion de ce banquier, basée sur vingt années d'expérience, le seul argument qui en impose aux masses ici, c'est le canon.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis..........$1.00
Europe (compris le port)..........2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne..........10c.
Chaque insertion subsequente..........5c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront inserees au taux de 25c chaque.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de St-Boniface ;

Que la liste des électeurs sera close le seizième jour de mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence sur l'Avenue Provencher, dans la ville de St-Boniface, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut chaque jour hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi le matin et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant par elle.

On pourra abtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne desirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

EUG. PARADIS,
Greffiier d'Enregistrement,
St-Boniface.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enrégistrement pour la Division Electorale de Woodlands ;

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de Mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence à St. Laurent, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures jusqu'à midi, le matin, et de une heure à quatre heures dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enrégistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par elle-même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demandes au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'officier Reviseur.

HERMAS CHARTRAND,
Greffier d'Enrégistrement,
St. Laurent.